



COMMUNE DE CRESSIER

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 34'000.00 pour l'installation d'un système d'optimisation énergétique dans les bâtiments communaux

Conseil général du 13 décembre 2025 - point 6 de l'ordre du jour

Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Introduction :

L'installation d'un système d'optimisation dans nos bâtiments communaux vise à réduire la consommation d'énergie et à réaliser des économies financières.

Développement :

Soucieux de saisir chaque opportunité permettant d'effectuer des économies importantes d'énergie tout en maintenant la qualité de chauffage dans les bâtiments, il nous semblait extrêmement important d'équiper nos bâtiments d'un système permettant de réduire la consommation d'énergie.

Le produit qui est proposé à votre Autorité consiste en la pose de capteur d'ambiance gérant la température et l'humidité des bâtiments. Ce dispositif sans fil connecté à la régulation de la distribution de chaleur régule les températures à l'intérieur des édifices.

Il convient également de préciser que les études menées par l'entreprise spécialisée, nous indiquent qu'en 18 mois, l'investissement sera rentabilisé.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des coûts par bâtiment.

Détail financier (investissement) :

Bâtiment	Descriptif technique	Montant (CHF)
Château	Pose de 7 capteurs d'ambiance (surface comprise entre 1151 et 1500m ²)	8'472.00
Collège	Pose de 9 capteurs d'ambiance (surface comprise entre 1901 et 2400m ²)	9'136.00
Maison Vallier	Pose de 3 capteurs d'ambiance (surface comprise entre 551 et 650m ²)	5'778.00
Parascolaire l'Interlude	Pose de 2 capteurs d'ambiance (surface comprise entre 301 et 350m ²)	4'634.00
Sous Total 1		28'020.00
Divers et imprévus		3'000.00
Sous Total 2		31'020.00
TVA 8,1%		2'512.00
Total TTC (arrondi à)		34'000.00

Détail financier (contrat de suivi d'optimisation, redevance annuelle) :

Bâtiment	Descriptif technique	Montant (CHF)
Château	La remontée des données vers notre base de données via une connexion mobile 3G/4G L'accès à la plateforme yord.online pour le suivi et la gestion en ligne de l'optimiseur Une intervention garantie sous 4 jours en cas de dysfonctionnement de l'Optimiseur Une élimination des éventuels défauts sous 15 jours à compter du moment où YORD en a connaissance La mise à disposition du rapport d'optimisation énergétique de l'année écoulée La mise à jour des firmwares et algorithmes Le remplacement périodique des batteries et la calibration des capteurs	690.00
Collège	Idem Château	990.00
Maison Vallier	Idem Château	690.00
Parascolaire l'Interlude	Idem Château	690.00
Sous-Total		3'060.00
TVA 8,1%		247.85
Total TTC		3'307.85

Conclusion :

Dès lors, et au vu de ce qui précède, nous vous demandons Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'approuver le présent rapport et d'accepter la demande en votant l'arrêté y relatif.

Cressier, le 24 novembre 2025

Conseil communal

Annexe : Arrêté



ARRÊTÉ

relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 34'000.00 pour l'installation d'un système d'optimisation énergétique dans les bâtiments communaux

Le Conseil général de la Commune de Cressier,

Vu le rapport du Conseil communal du 24 novembre 2025;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964;

Vu la loi sur la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014 ;

Vu le règlement communal sur les finances du 27 juin 2024 ;

Vu le règlement concernant l'utilisation du fonds communal de l'énergie

Entendu le préavis de la Commission financière;

Sur proposition du Conseil communal;

arrête :

- Art. premier Un crédit d'engagement de CHF 34'000.00 dont à déduire un prélèvement de CHF 34'000.00 au fonds à vocation énergétique est accordé au Conseil communal pour l'installation d'un système d'optimisation énergétique dans les bâtiments communaux.
- Art. 2 La dépense sera portée au compte des investissements I20251201 et amortie au taux de 10%.
- Art. 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Cressier, le 13 décembre 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL,
le président, le/la secrétaire,

P. Geissbühler

XXXXXXX